

Oui à une procréation médicalement assistée moderne

Berne, le 16 avril 2015

Communiqué de presse

Oui à une procréation médicalement assistée moderne

Le Comité interpartis lance la campagne pour la modification de l'article constitutionnel « pour la procréation médicalement assistée »

Le vaste comité interpartis, composé de représentants du PS, des Verts, des Vert'libéraux, du PDC, du PLR, des Libéraux-Radicaux, du PBD et de l'UDC a lancé sa campagne aujourd'hui pour la modification de l'article constitutionnel « pour la procréation médicalement assistée ». Le comité soutient la modification constitutionnelle, car elle est moderne et qu'elle permet aux couples concernés un meilleur traitement de la stérilité.

Comparé aux autres pays européens, la législation suisse en matière de procréation médicalement assistée est une des plus restrictives. Cela a surtout des désavantages conséquents pour les couples ayant un désir d'enfant inassouvi. Le Conseil fédéral, le Parlement, les associations des spécialistes du milieu de la santé tout comme les personnes concernées et les organisations de patients soutiennent tous une amélioration de la procréation médicalement assistée.

Augmenter les chances, réduire les risques

Un désir d'enfant inassouvi est pour beaucoup de couples une lourde charge psychologique et met leur relation fortement à l'épreuve. Avec l'adoption de la modification constitutionnelle, ces couples auront la possibilité d'avoir recours à un traitement plus efficace et plus sûr et subiront moins d'atteintes psychologiques. La modification de l'article constitutionnel permettra de développer au maximum douze ovules (au lieu de trois) jusqu'au jour 5 et de tester leur viabilité avant implantation dans l'utérus. Ces mesures augmentent d'une part les chances de réussite d'une grossesse, car en moyenne un ovule fécondé sur six est viable. D'autre part, il sera possible d'implanter un seul ovule fécondé dans l'utérus de la femme, ce qui réduira les risques d'une grossesse multiple.

Plus de « grossesses à l'essai »

Si la modification constitutionnelle est adoptée, le diagnostic préimplantatoire pourra aussi être appliqué en Suisse. Cet examen, qui est établi depuis plusieurs décennies dans les autres pays européens, est surtout significatif pour les parents dont les gènes sont susceptibles d'être porteurs de maladies héréditaires, car il permettra d'éviter que ces derniers ne soient transmis à l'enfant. Aujourd'hui, tous les ovules développés sont implantés à la femme. Si le traitement réussit, alors c'est seulement au bout de la 11^e semaine de grossesse que l'on pourra effectuer un diagnostic prénatal et donc savoir si oui ou non le patrimoine génétique de l'enfant comporte un gène porteur d'une maladie héréditaire. Si l'embryon a hérité des gènes porteurs, alors les parents devront décider s'ils souhaitent ou pas interrompre volontairement la grossesse. Cela a pour conséquence que les couples, qui n'ont pas eu un parcours facile, aient à subir une « grossesse à l'essai » et donc de supplémentaires atteintes physiques et psychiques. Si la modification constitutionnelle est adoptée, alors le diagnostic préimplantatoire sera possible et les couples éviteront des complications supplémentaires. La raison principale pourquoi certains soutiennent la modification constitutionnelle mais pas le projet de loi est surtout la situation problématique dans laquelle se trouvent actuellement les couples avec des maladies héréditaires graves.

Oui à une procréation médicalement assistée moderne

Renforcer la responsabilité individuelle des couples

Avec l'adoption de la modification constitutionnelle, la responsabilité individuelle des couples sera renforcée : car le diagnostic préimplantatoire est, tout comme le diagnostic prénatal, facultatif. Les futurs parents peuvent décider librement s'ils souhaitent avoir recours à ces procédures.

Pour des informations supplémentaires, veuillez-vous référer au site suivant : <http://fortpflanzungsmedizin-ja.ch/fr/>

Contacts :

- › Felix Gutzwiller, PLR, Conseiller aux Etats, ZH, 079 419 32 55
- › Thomas Weibel, Vert'libéraux, Conseiller national, ZH, +41 78 602 13 57
- › Céline Amaudruz, UDC, Conseillère nationale, GE, 079 874 83 97
- › Pascale Bruderer, PS, Conseillère aux Etats, AG, +41 76 527 17 56
- › Anne Mahrer, Les Verts, Conseillère nationale, GE, 079 249 72 17
- › Rosmarie Quadranti, BDP, Nationalrätin, ZH, 079 865 66 11
- › Ruth Humbel, PDC, Conseillère nationale, AG, +41 79 471 44 21
- › Carla Güntert, Collaboratrice campagnes PLR, 076 568 20 04

